

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés :	2022
Période de référence :	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES :	50 à 250
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index :	112

Index égalité femmes-hommes en 2023 (au titre des données 2022)



Votre résultat total est **78/100**.

66 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus.

Objectif de progression

Objectif Indicateur écart de rémunération : 35/40

Objectif Indicateur écart de taux d'augmentations : 27/35